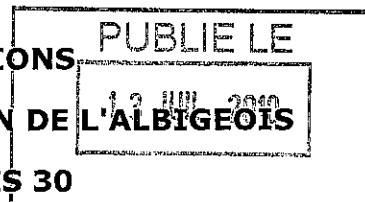


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 6 JUILLET 2010 À 18 HEURES 30



N° 4 - 146 / 2010 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2009

L'An Deux Mille Dix, le 16 Juillet 2010

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 16 Juillet 2010 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Stephen JACKSON, Laurence PUJOL, Michel FOURNIALS, Michel FRANQUES, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Jean ESQUERRE, Claude DEUTSCHMEYER, Françoise LESCURE, Claude COSTES, Thierry MALLÉ, Eliane CARLES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Monique HUBERT, Patrick GARNIER, Louis BARRET, Dominique BILLET, Félix TORRÈS, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM, Viviane COMBES.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Naïma MARENGO, Laure SUDRE, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Pierre COSTES, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Michel ALBARÈDE, Jean-Marie COUDERC, Jean-Paul CALMELS, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Alain LONG, Francine ALARY, Noël RAMON, Patrice MANGIONE, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 42

Votants (titulaires, suppléants votants) : 37

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 6 JUILLET 2010

N° 4 – 146 / 2010 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2009

Pilote : Assainissement

Services concernés : Direction Générale des Services, Finances et Budget

Monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE, rapporteur,

Par délibération en date du 17 février 2004, le conseil communautaire a décidé de se doter de la compétence « réseaux structurants et unités de traitement », les réseaux structurants correspondant aux « réseaux à créer et/ou existants pour permettre l'abandon des stations d'épuration, depuis le site de ces anciennes stations jusqu'à la station sur laquelle a lieu le traitement. »

L'arrêté préfectoral du 29 avril 2004 a statué sur le transfert de la compétence « réseaux structurants et unités de traitement » des communes de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, à compter du 1^{er} mai 2004.

Conformément au décret du 6 mai 1995, abrogé le 7 avril 2000 (décret n°2000-318), je vous présente pour information le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service d'assainissement de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Ce rapport a été présenté en bureau communautaire le 22 juin 2010 et en commission assainissement le 1^{er} juillet 2010.

Conformément au décret du 3 juin 1994, consolidé le 23 mars 2007, chaque commune de l'agglomération a délimité les parties de son territoire dans lesquelles la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif ne se justifierait pas, pour des raisons liées à l'urbanisation (densité de population, type d'habitat), à l'environnement et à son coût.

Ce zonage a permis l'établissement de cartes d'aptitude des sols à l'assainissement individuel, accompagnées de notices explicatives et fait l'objet, pour la majorité des communes, d'une enquête publique.

A contrario, le décret du 3 juin 1994, consolidé le 23 mars 2007, définit une agglomération comme étant une zone dans laquelle la population ou les activités économiques sont suffisamment concentrées pour qu'il soit possible de collecter les eaux usées pour les acheminer vers un système d'épuration unique. La notion de préservation du milieu récepteur y est à privilégier.

En date du 25 septembre 2003, le préfet du Tarn a arrêté la carte d'agglomération de la rivière Tarn entre Albi et le Saut-de-Sabo, après avis des communes concernées.

A la fin de **l'exercice 2009**, le nombre **d'abonnés au service assainissement collectif** était de **33 934**. La population raccordée est estimée à **68 405 habitants** sur l'ensemble de la communauté d'agglomération, soit un ratio de **2,02 habitants par abonné**.

3 925 677 m³ ont été comptabilisés aux abonnés du territoire de l'agglomération sur l'exercice complet 2009, soit une **augmentation de 0,72 %** par rapport à 2008.

Les analyses effectuées au cours des visites régulières du SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration) font état de quelques non-conformités essentiellement en termes de MES (Matières en Suspension) et de DCO (Demande Chimique en Oxygène) sur des lagunes suite notamment à des événements pluvieux.

Globalement les rendements épuratoires sont conformes à la réglementation.

Le réseau structurant, créé de 2004 à 2009 a permis le transfert des eaux usées de 7 communes de l'Agglomération de l'Albigeois, dans un lieu de traitement unique, la station d'épuration communautaire de la Madeleine sise à Albi :

- Cambon d'Albi a été raccordée en 2003
- Saint-Juéry, Cunac, Lescure d'Albigeois et Le Sequestre ont été raccordées en 2008
- Arthès, Puygouzon (secteur Jourdes et la Vène) ont été raccordées en 2009.

L'année 2009 a vu également la montée en puissance du chantier de la nouvelle station d'épuration de la Madeleine - Albi, avec une mise en eau prévue fin juin 2010.

Les comptes-rendus techniques et financiers de gestion du service de collecte et de traitement des eaux usées des délégataires, à savoir la société Lyonnaise des eaux pour les communes d'Albi et la société Veolia eau, pour la commune de Marssac sur Tarn, pour l'année 2009 ont été remis à la collectivité au 1er juin 2010, comme le prévoient les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1411-3.

Ils sont disponibles à la consultation dans chacune des communes concernées, de même qu'au service assainissement de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

La redevance communautaire en matière d'assainissement collectif appliquée :

- **du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009** a été fixée à **0,53 € HT le m³.**

Le prix moyen (rapport au nombre d'abonnés) du service assainissement, comprenant le service collecte communal et le service traitement communautaire, pour une facture de 120 m³, est de **1,17 € TTC le m³.**

Pour information, le **prix moyen 2008 du m³ assaini**, issu de l'observatoire des prix de l'eau de **l'Agence de l'Eau Adour Garonne** est de **1,53 euros T.T.C.**

En matière d'assainissement non collectifs, une campagne de diagnostic des d'installations d'assainissement individuel existantes a été lancée de 2007 à 2010 par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) communautaire créé le 1^{er} janvier 2006, au titre du contrôle obligatoire des installations d'assainissement individuel.

Ce service recouvre les activités suivantes :

- le contrôle de conception et de réalisation des installations individuelles nouvelles,
- le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations individuelles existantes

Le contrôle des installations neuves est effectué par un technicien de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois recruté à cet effet.

En 2009 :

- **72 filières ont été validées** et sont en attente de réalisation

- **66 contrôles de réalisation** ont été effectués, avec **3 non-conformités** relevées.

Les principaux motifs de non-conformité sont :

- l'absence de ventilation secondaire de la fosse

- la mise en œuvre d'un puits d'infiltration sans autorisation préalable.

Les résultats de la troisième année de diagnostic des installations existantes, qui a été confié à un prestataire extérieur (Veolia Eau) désigné pour 4 ans (temps de contrôle des 4 990 installations existantes sur l'ensemble du territoire de l'agglomération) sont les suivants :

Communes	Nombre de diagnostics à réaliser	Nombre de diagnostics effectués en 2007 et 2008	Nombre de diagnostics effectués en 2009	Nombre de diagnostics réalisés	A ne pas réaliser	à Reprogrammer	Refus
ALBI	2100	474	162	636	61	165	3
ARTHES	200	82	24	106	14	17	0
CAMBON	180	95	28	123	14	8	0
CARLUS	205	4	1	5	0	0	0
CASTELNAU-DE-LEVIS	330	141	101	152	8	42	0
CUNAC	124	62	14	76	1	8	0
DENAT	80	89	15	104	47	34	1
FREJAIROLLES	286	94	46	140	7	14	0
LABASTIDE DENAT	95	30	11	41	4	10	0
LE SEQUESTRE	72	27	6	33	1	9	0
LESCURE	365	165	24	189	15	42	0
MARSSAC	167	52	11	63	3	13	0
PUYGOUZON	316	158	52	210	11	34	1
ROUFFIAC	174	64	29	93	3	12	0
SAINT JUERY	130	46	18	64	3	8	0
SALIES	6	5	0	5	0	0	0
TERSSAC	70	35	3	38	17	7	0
Total à effectuer:	4990	1623	545	2078	209	423	5

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi sur l'eau n°**2006-1772** du 30 **décembre 2006**,

VU le décret du 6 mai 1995, abrogé le 7 avril 2000 (décret n°2000-318),

VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux réunie le 2 juillet 2010,

VU le rapport annuel 2009 ci-annexé et présenté pour information,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

✚ **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour l'exercice 2009.

✚ **PREND ACTE** de la remise des comptes-rendus techniques et financiers 2009 des délégataires avant le délai légal du 1er juin 2010.

Pour extrait conforme,
Fait le 6 Juillet 2010

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE

